

Rapport sur la performance liée aux changements climatiques 2024



Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs

Le présent *Rapport sur la performance liée aux changements climatiques 2024* (le « **Rapport** ») peut contenir des énoncés qui font référence aux stratégies de iA Groupe financier ou des énoncés de nature prévisionnelle, qui dépendent d'événements ou de conditions futurs ou y font référence, ou qui comprennent des mots tels que « pourrait » et « devrait », ou des verbes comme « supposer », « s'attendre à », « prévoir », « entendre », « planifier », « croire », « estimer » et « continuer » ou leur forme future (ou leur forme négative), ou encore des mots tels que « objectif », « but », « indications » et « prévisions » ou des termes ou des expressions semblables. De tels énoncés constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières. Dans le présent Rapport, les énoncés prospectifs comprennent, notamment, les renseignements concernant les stratégies, les initiatives et les objectifs de iA Groupe financier en matière de durabilité, de gouvernance, d'environnement et de lutte contre les changements climatiques, de même que ceux d'atténuation et d'adaptation en matière de changements climatiques, y compris les stratégies, les initiatives et les objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES) et d'évaluation des risques liés aux changements climatiques et d'adaptation à ces derniers, d'intégration des considérations liées au climat dans le processus d'investissement de iA Groupe financier, d'actualisation de sa stratégie climatique, de mise en œuvre d'une saine gestion des risques liés aux changements climatiques, de renforcement de la résilience face aux répercussions physiques des changements climatiques et de mise en place d'un cadre de gouvernance des risques climatiques. Ils ne constituent pas des faits historiques, mais représentent uniquement les attentes, les estimations et les projections à l'égard d'événements futurs, et ils pourraient changer.

Bien que iA Groupe financier estime que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés comportent des risques et des incertitudes, et les lecteurs ne devraient pas s'y fier indûment. Comme les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses ou des facteurs importants, les résultats réels peuvent différer sensiblement des prédictions, des prévisions, des projections, des objectifs, des attentes, des conclusions et des autres déclarations prospectives qui y sont exprimés explicitement ou implicitement. De plus, bon nombre des hypothèses et facteurs (y compris des normes, des paramètres et des mesures) utilisés dans la préparation du présent Rapport continuent d'évoluer et sont fondés sur des suppositions jugées raisonnables au moment de la rédaction, mais leur exactitude ne devrait pas être considérée comme une garantie.

Les facteurs et les risques importants relatifs, notamment, à la durabilité qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats prévus (dont plusieurs échappent au contrôle de iA Groupe financier et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir) sont, entre autres, les suivants : les conditions climatiques et les événements météorologiques; la nécessité d'une participation active et constante des parties prenantes (y compris les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autres institutions financières, les entreprises et les particuliers); les efforts de décarbonation variables selon les économies; l'absence de politiques climatiques harmonisées à l'échelle mondiale; les défis de l'équilibre entre les objectifs climatiques et une transition ordonnée et inclusive; les facteurs géopolitiques influant sur les besoins énergétiques mondiaux; la nécessité de disposer de données climatiques plus nombreuses et de meilleure qualité et d'une normalisation des méthodes de mesure et de vérification liées au climat; la capacité à mettre en œuvre diverses initiatives dans l'ensemble de l'entreprise dans les délais prévus; le risque que les initiatives ne respectent pas les délais indiqués, ne soient pas achevées du tout ou soient achevées sans les résultats escomptés ou anticipés; la conformité de tiers

par rapport aux politiques et procédures ainsi que leur engagement envers iA Groupe financier; les conditions sur les marchés financiers; les activités commerciales, les résultats financiers et la situation financière de iA Groupe financier; le développement et le déploiement de nouvelles technologies et de nouveaux procédés; l'évolution du comportement des consommateurs; le cadre juridique et réglementaire local, national ou international; les risques liés à la conformité et à la réglementation (qui pourraient déboucher sur des contraintes, des pénalités et des amendes); et les risques stratégiques, réputationnels et concurrentiels. Des hypothèses et des facteurs importants utilisés dans la préparation des énoncés prospectifs contenus dans le présent Rapport en lien avec les activités d'assurance et de gestion d'actifs de iA Groupe financier sont également présentés à la rubrique « Identification et évaluation » du présent Rapport.

Des renseignements supplémentaires sur certains des autres facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des prévisions et sur les hypothèses ou les facteurs importants sur lesquels sont fondés les énoncés prospectifs sont présentés à la section « Gestion des risques » du *Rapport de gestion annuel 2024* et à la note « Gestion des risques financiers associés aux instruments financiers et aux contrats d'assurance » afférente aux *États financiers consolidés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2024*, ainsi que dans les autres documents que iA Société financière a déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, qui peuvent être consultés à l'adresse [sedarplus.ca](https://www.sedarplus.ca) ou sur le site Web de iA Groupe financier à l'adresse [ia.ca](https://www.ia.ca).

Les énoncés prospectifs contenus dans le présent Rapport portent sur des événements ou des résultats futurs et reflètent les attentes de iA Groupe financier en date de sa publication. iA Groupe financier ne s'engage aucunement à mettre à jour ces énoncés prospectifs ou à en publier une révision afin de tenir compte d'événements ou de circonstances postérieures à la date du présent Rapport ou afin de tenir compte de la survenance d'événements imprévus, sauf lorsque la loi l'exige.

Mentions supplémentaires

Le présent Rapport vise à fournir des renseignements sous un angle différent et de manière plus détaillée que ceux qui doivent être inclus dans les documents déposés en application des lois sur les valeurs mobilières. Par ailleurs, les renseignements contenus dans le présent Rapport ne doivent pas nécessairement être interprétés comme ayant le caractère important des informations à fournir dans les documents déposés aux termes des lois sur les valeurs mobilières.

Le présent Rapport ne constitue pas un conseil d'ordre financier, juridique ou fiscal ni un conseil en placement, de professionnel ou d'expert. Aucune assurance ni aucune garantie, expresse ou implicite, n'est ou ne sera donnée relativement à l'exactitude, à la fiabilité ou à l'exhaustivité de l'information contenue aux présentes.

Le présent Rapport peut contenir des adresses de sites Web ou des hyperliens vers des sites Web qui ne sont ni détenus ni contrôlés par la Société. Ces adresses ou hyperliens sont fournis uniquement pour la commodité du destinataire; la Société n'est pas responsable de ces sites Web ni de leur contenu, ni de toute perte ou de tout dommage pouvant découler de leur utilisation.

iA Groupe financier n'incorpore par référence aucune information affichée sur [ia.ca](https://www.ia.ca) ou sur un site Web tiers.

À moins d'indication contraire, les renseignements contenus dans le présent Rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit.

À propos de iA Groupe financier

Profil de l'entreprise

iA Groupe financier est un des plus importants groupements de sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine au Canada. Il mène aussi des activités aux États-Unis. Fondé en 1892, il figure au nombre des grandes sociétés publiques au pays. Ses titres sont inscrits à la Bourse de Toronto, sous le symbole IAG (actions ordinaires). iA Groupe financier offre des produits d'assurance vie et d'assurance maladie, des régimes d'épargne et de retraite, des REER, des fonds communs de placement et des fonds distincts, des valeurs mobilières, de l'assurance automobile et habitation, des prêts hypothécaires multirésidentiels et commerciaux et des prêts automobiles, ainsi que d'autres produits et services destinés aux particuliers et aux groupes.

L'approche de iA Groupe financier en matière de durabilité est de contribuer à la croissance durable et au bien-être de sa clientèle, de son personnel, de ses partenaires, de ses investisseurs et de ses communautés. Nous voulons assurer notre durabilité en soutenant nos communautés et en combinant notre réussite financière à des répercussions positives sur l'environnement et la société. Au cours des dernières années, la Société a affirmé son engagement à faire progresser son programme de durabilité en adoptant les Objectifs de développement durable des Nations Unies en signant, par l'intermédiaire de sa filiale Industrielle Alliance, Gestion de placements inc., les *Principes pour l'investissement responsable* des Nations Unies.

Pour l'année 2024, nous avons amorcé l'intégration des attentes de la *Ligne directrice sur la gestion des risques liés aux changements climatiques* (la « **Ligne directrice** ») de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») du Québec, laquelle est entrée en vigueur le 4 juillet 2024. Comme indiqué dans la Ligne directrice, celle-ci prend en considération les plus récentes recommandations émises par les organismes de normalisation en matière de divulgation des risques climatiques, notamment celles du *Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques* (GIFCC), qui a été dissous, et en fonction desquelles la Société communiquait sa performance par le passé.

¹ À moins d'avis contraire, l'utilisation du terme « **IAAH** » inclus implicitement sa filiale Prysm assurances générales inc. dans le présent Rapport.

À propos de ce Rapport

Notre Rapport fournit des informations sur notre performance en matière de changements climatiques pour l'année 2024 et sur les progrès réalisés dans l'élaboration de notre stratégie en la matière. Lorsqu'elles sont disponibles et pertinentes, les données des deux années précédentes sont également présentées afin de fournir un contexte supplémentaire sur nos performances et nos résultats. Lorsqu'il s'agit de données relatives aux cibles, l'année de base sur laquelle les progrès sont mesurés est également présentée.

- Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc., Industrielle Alliance Pacifique, Compagnie d'assurances générales, Industrielle Alliance, Assurance auto et habitation inc. (« **IAAH**¹ ») ainsi que Prysm assurances générales inc. (ensemble les « **Filiales assujetties** ») sont assujetties à la Ligne directrice. Le présent Rapport se veut donc un rapport consolidé des divulgations nécessaires afin de répondre notamment aux attentes de la Ligne directrice. Ainsi, les données présentées dans ce Rapport comprennent les données consolidées de iA Société financière inc., y compris celles de ses filiales. Toute limitation des données est explicitement mentionnée lorsque cela est pertinent et lorsque l'information est disponible. Des données propres aux Filiales assujetties sont présentées lorsqu'il est possible de le faire.
- Les données financières sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire.
- Pour alléger le texte, les données de certains tableaux ont été arrondies ce qui peut influencer les résultats totaux de certains d'entre eux.
- Les termes « nous », « notre », « nos », « la Société » et « iA Groupe financier » font référence à iA Société financière inc. et, s'il y a lieu, à ses filiales.
- Ce Rapport contient des énoncés prospectifs au sujet desquels vous trouverez plus d'informations dans la section « Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs ».

1. Gouvernance

La *Politique de durabilité* de iA Groupe financier encadre nos pratiques et notre gouvernance relative à la durabilité, y compris les changements climatiques. Plus particulièrement, elle précise le rôle et les responsabilités des différentes entités internes de notre organisation. En complément, la *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques* établit les principes qui sous-tendent l'encadrement de la gestion des risques climatiques au sein de iA Groupe financier.

1.1. Rôles et responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration de iA Groupe financier est épaulé par le comité des risques, de gouvernance et d'éthique (« **CRGE** ») dans l'exercice de ses fonctions, notamment ses fonctions liées à la surveillance de la durabilité, y compris des facteurs liés aux changements climatiques, et à la surveillance de la gestion des risques climatiques. En plus de recevoir des rapports trimestriels sur la durabilité de la vice-présidence, Relations avec les investisseurs, durabilité et affaires publiques, le CRGE reçoit de celle-ci une mise à jour sur la stratégie climatique de la Société. Il reçoit également des rapports trimestriels sur les risques, leur évolution et leur gestion, y compris les risques climatiques.

Le CRGE a donc la responsabilité d'examiner ces rapports et de rendre des comptes au conseil d'administration. Il formule également certaines recommandations pour approbation par le conseil, selon les besoins. Le CRGE approuve également les grandes orientations stratégiques de la Société en matière de durabilité.

Le comité de placements a quant à lui pour mandat de surveiller les placements et de veiller à ce que les facteurs ESG soient pris en compte dans les décisions de placements.

La *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques* s'insère dans le cadre de référence en matière de durabilité de iA Groupe financier, qui intègre notamment les risques climatiques, puisqu'une saine gestion des risques fait partie intégrante de la gouvernance. La politique tient compte de la taille, de la nature et de la complexité des activités de la Société, mais également du caractère propre aux risques climatiques, dont les impacts peuvent se manifester à court, à moyen et à long terme.

Afin de maintenir un haut niveau de sensibilisation aux questions liées au climat, les administrateur(ice)s ont suivi en 2024 une formation intitulée « Mise à jour – divulgations en matière de climat » portant notamment sur la reddition en matière de climat et le rôle des administrateur(ice)s dans la supervision des risques et des opportunités climatiques. Par ailleurs, les priorités en matière de changements climatiques sont examinées au moins une fois par année par la direction et les conseils d'administration respectifs de iA Société financière et ses Filiales assujetties puisque ces derniers approuvent notamment le présent Rapport.

Conformément à la Ligne directrice, iA Groupe financier verra à examiner ses programmes de rémunération de la haute direction et autres postes clés afin d'intégrer la gestion des risques climatiques dans sa stratégie de rémunération globale.

1.2. Rôles et responsabilités de la direction

iA Groupe financier a mis en place une structure interne afin d'intégrer les risques et les opportunités liés au climat dans sa stratégie, sa prise de décision et ses processus commerciaux, et pour lutter contre les changements climatiques.

1.2.1. Rôle des entités décisionnelles

Le comité exécutif en durabilité est le forum central chargé de superviser l'intégration de la durabilité au sein du groupe. Ce comité, dont les rencontres sont prévues chaque trimestre, est composé de membres issus de la haute direction et fait rapport au CRGE également chaque trimestre. Le comité exécutif en durabilité est chargé de superviser l'élaboration du processus d'identification des opportunités liées aux changements climatiques, sa mise en œuvre et, ultimement, les indicateurs de performance établis. Il s'occupera également de faire rapport au CRGE de l'état d'avancement des travaux et des indicateurs (lorsqu'ils seront établis) à une fréquence déterminée.

Ce même comité est soutenu par le comité directeur en durabilité, qui est responsable d'établir la stratégie, les objectifs et les cibles de durabilité de iA Groupe financier. Il surveille également leur progression, notamment en ce qui a trait à la transition climatique ou à la réduction des émissions de GES. Le comité directeur en durabilité est composé de représentant(e)s clés de la Société, qui se rencontrent au moins chaque trimestre.

De son côté, la gouvernance de la gestion intégrée des risques s'articule autour du comité exécutif de gestion des risques, composé de membres du comité exécutif de la Société et dont cinq rencontres sont prévues dans l'année. Ce comité est, entre autres, chargé de superviser la gestion intégrée des risques de iA Groupe financier en adoptant une vision holistique des risques, de suivre les indicateurs de risques clés et d'en rendre compte au CRGE. De plus, en collaboration avec le Groupe de gestion des risques et conformité (« **GGRC** ») et des représentants des Filiales assujetties, ce comité est impliqué dans la définition de l'appétit et de la tolérance envers les risques, y compris les risques climatiques.

Par ailleurs, plusieurs membres des comités exécutifs en durabilité et en gestion des risques siègent aux deux comités, ce qui permet d'assurer une coordination efficace entre les diverses initiatives au sein de l'organisation, de même qu'une collaboration accrue entre les membres.

En ce qui concerne la gestion du risque physique lié aux changements climatiques pour iAAH (cette gestion étant assimilable à la gestion du risque d'assurance), elle est assurée par la gouvernance du risque d'assurance de ces entités. À ce titre, le comité de direction de iAAH est ultimement responsable de la gestion du risque d'assurance et est soutenu par le comité de gestion des risques de iAAH, lui-même appuyé par différents groupes de travail opérationnels se concentrant sur la tarification, la souscription, la réassurance et les pratiques d'indemnisation. L'appétit et la tolérance spécifiques à ses activités sont analysés et recommandés par le comité de gestion des risques de iAAH et par son comité de direction.

Depuis 2021, iAGMA², principal gestionnaire de portefeuilles et d'actifs de iA Groupe financier, a adopté une politique d'investissement durable. L'objectif de cette politique est de fournir un cadre et des orientations pour la mise en œuvre cohérente et complète de l'investissement durable chez iAGMA. Elle présente également les convictions, les engagements et l'approche de iAGMA en matière d'investissement durable. Cette politique oriente notamment l'approche en matière de changements climatiques.

En parallèle, une reddition sur l'avancement des grandes initiatives du GGRC en lien avec les risques climatiques, telle la mise en œuvre du cadre de gestion des risques climatiques, est également effectuée auprès du comité exécutif en durabilité.

1.2.2. Rôle de l'équipe de durabilité

L'équipe de durabilité (l'« **Équipe** »), sous la vice-présidence, Relations avec les investisseurs, durabilité et affaires publiques, est responsable de la durabilité, dont les changements climatiques sont l'une des principales priorités. En collaboration notamment avec le GGRC, des représentant(e)s des Filiales assujetties et l'équipe d'investissement durable de iAGMA, l'Équipe travaille notamment à la détermination, à l'évaluation et à la gestion des risques et des opportunités liés au climat, ainsi qu'à l'amélioration de la divulgation des informations relatives aux changements climatiques.

1.2.3. Rôle des employé(e)s

La *Politique de durabilité* priorise trois leviers d'action soit 1) la santé physique, mentale et financière; 2) l'éducation et l'apprentissage; et 3) un futur durable. En matière de lutte contre les changements climatiques, la Société souhaite y contribuer en mesurant sa performance environnementale, en réduisant son empreinte carbone et en intégrant les risques climatiques à ses activités. Ces initiatives ne peuvent se réaliser sans que tout un chacun y joue son rôle. De ce fait, iA Groupe financier souhaite encourager et sensibiliser son personnel à agir en ce sens. Le *Code de conduite professionnelle* encourage aussi les employé(e)s à prendre connaissance des engagements de la Société en matière de lutte contre les changements climatiques et à agir en adéquation avec ces ambitions. En 2024, des activités de formation et de sensibilisation, auxquelles les employé(s) pouvaient participer sur une base volontaire, ont été développées pour mieux intégrer les changements climatiques aux activités de la Société et avoir un impact positif sur l'environnement. Plus précisément, l'utilisation de la mobilité durable ou encore les bonnes pratiques alimentaires pour réduire les émissions de GES ont été encouragées, ce qui a, du même coup, pour effet de soutenir de saines habitudes de vies.

1.2.4. Cadre de gestion des risques

Dans le cadre du processus de gestion des risques, iA Groupe financier a établi et mis en œuvre une approche de gestion de ses risques fondée sur le modèle des trois lignes de défense. La gouvernance de la gestion des risques est détaillée dans la *Politique corporative de gestion intégrée des risques*, à laquelle s'arrime la *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques*. Cette approche répartit les responsabilités entre les personnes qui prennent et contrôlent les risques, celles qui les surveillent et celles qui fournissent une évaluation indépendante du processus global.

La **première ligne de défense** est la propriétaire des risques. Elle est responsable d'établir et d'exécuter les stratégies d'affaires en s'assurant de respecter l'appétit et la tolérance envers le risque établi par la Société, tout en veillant à l'équilibre à long terme entre le risque encouru et le rendement généré. Elle est aussi responsable de mettre en place les contrôles et les mesures correctives appropriées en fonction des risques qu'elle prend et gère au quotidien et d'appliquer les principes, les cadres, les politiques, les directives, les normes, les outils et les méthodologies développés par la deuxième ligne de défense.

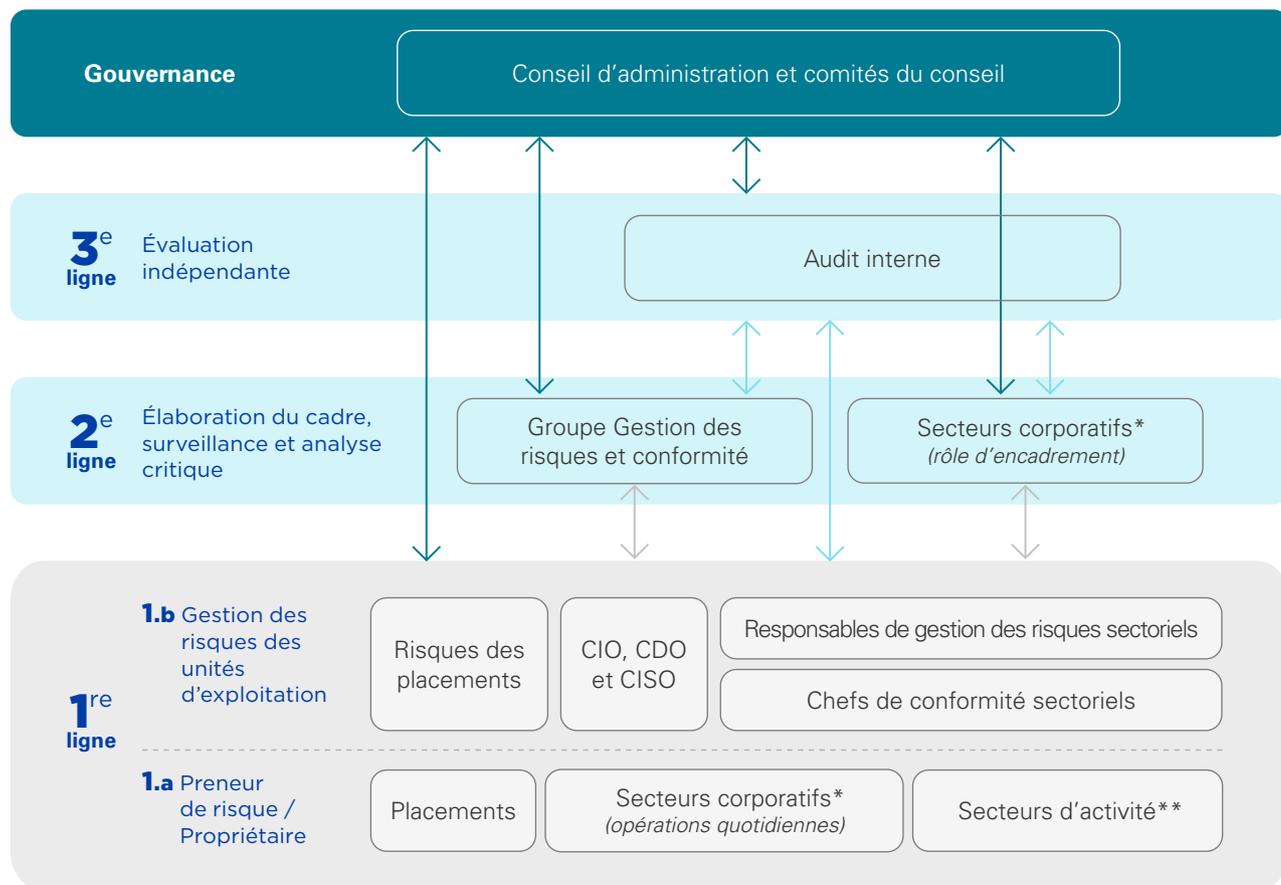
La **deuxième ligne de défense** est responsable de surveiller de façon objective et impartiale les risques et les contrôles mis en place par la première ligne de défense, et d'en faire l'analyse critique. Elle est aussi responsable d'élaborer et de maintenir les principes, les cadres, les politiques, les directives, les normes, les outils et les méthodologies nécessaires pour identifier, évaluer, agréger, suivre et surveiller les risques actuels et émergents, et d'en faire rapport. Cette fonction de gestion des risques indépendante et objective, qui incombe au GGRC, est sous la responsabilité du vice-président exécutif et chef de la gestion des risques (« Chief Risk Officer » ou « **CRO** »). La fonction de conformité est dirigée par le vice-président et chef de la conformité (« Chief Compliance Officer » ou « **CCO** ») et se rapporte au CRO. Le GGRC soutient le CRO et la CCO dans la mise en œuvre du cadre, des politiques et des programmes de gestion des risques et le suivi de leur application, dans tous les secteurs de iA Groupe financier. Certaines unités organisationnelles exercent aussi certaines activités de deuxième ligne de défense dans le cadre de leurs activités d'encadrement, d'assurance qualité et d'application des politiques de la Société.

La première et la deuxième ligne de défense travaillent ensemble pour assurer une gestion saine et prudente des risques afin de protéger la réputation et la viabilité à long terme de l'entreprise. Elles sont également chargées d'informer régulièrement la haute direction et le conseil d'administration des principaux risques de l'entreprise et des mesures prises pour les gérer.

² « iA Gestion mondiale d'actifs » et « iAGMA » sont des marques de commerce et autres noms sous lesquels l'Industrielle Alliance, Gestion de placements inc. et iA Gestion mondiale d'actifs inc. opèrent.

La **troisième ligne de défense**, soit l'audit interne, fournit avec objectivité et indépendance une assurance et des conseils fondés sur une approche par les risques à la haute direction et au conseil d'administration quant à l'efficacité et à la suffisance des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne.

Le graphique ci-dessous présente notre structure globale de gestion des risques en fonction des lignes de défense mentionnées ci-dessus.



* Aussi appelés « unités organisationnelles de soutien », les secteurs corporatifs sont, notamment, les suivants : Finances et actuariat, Technologies de l'information, Gouvernance des données et Sécurité de l'information, Talents et culture, Services juridiques, Approvisionnement et ressources matérielles, Gestion du portefeuille d'initiatives, Stratégie corporative et Développement corporatif et acquisition; il s'agit d'une liste non exhaustive et sujette à changement.

** Aussi appelés « unités organisationnelles commerciales », les trois secteurs d'activités sont les suivants : Assurance, Canada, Gestion de patrimoine et Affaires américaines.

2. Stratégie

2.1. Stratégie climatique

iA Groupe financier est conscient que les changements climatiques pourraient avoir des répercussions sur ses différents secteurs d'activité, ses parties prenantes, notamment sa clientèle, son personnel, ses partenaires, ses investisseurs et les communautés dans lesquelles il exerce ses activités.

La Société a donc adopté une approche globale pour intégrer les considérations climatiques dans ses activités et ses décisions en se dotant notamment d'une stratégie climatique. Cette stratégie décrit l'ambition de l'entreprise et ancre ses objectifs en matière de changements climatiques dans sa stratégie corporative. Elle est mise en œuvre par l'établissement d'une structure de gouvernance rigoureuse, mais aussi divers énoncés et politiques, tels que l'énoncé de positionnement en matière de changements climatiques ou encore la *Politique corporative sur la gestion des risques climatiques*. Plus précisément, en 2020, iA Groupe financier a défini sa stratégie climatique composée de cinq objectifs axés sur les risques et les opportunités liés au climat qui peuvent avoir un impact sur sa valeur à long terme et qui peuvent être, à son avis, importants pour ses principales parties prenantes, à savoir :

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
1. Réduire les émissions de gaz à effet de serre dans nos activités et notre portefeuille de placements.	<p>En 2023, iA Groupe financier a actualisé sa stratégie de décarbonation, notamment eu égard à ses cibles en matière de réduction d'émissions de GES, et a adopté de nouvelles cibles, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none">iA Groupe financier s'engage à réduire l'intensité des émissions de GES de son parc immobilier canadien de 60 % d'ici 2035, en prenant 2022 comme année de référence. Une analyse de nos actifs immobiliers est en cours afin de mesurer leur potentiel de décarbonation. En 2024, des études de faisabilité³ ont été réalisées sur 48 % de la superficie totale d'actifs immobiliers canadiens détenus par la Société. En 2025, il est prévu de faire d'autres études de faisabilité qui permettront d'affiner la trajectoire de décarbonation.iA Groupe financier vise à agir en tant qu'investisseur responsable en réduisant l'intensité carbone de son portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 %⁴ d'ici 2035 (avec 2022 comme année de référence).
2. Intégrer les considérations liées au climat dans l'ensemble des processus et des prises de décisions, y compris dans nos investissements.	<p>La feuille de route de la Société prévoit notamment l'intégration des considérations liées au climat dans la stratégie, les processus de décision et de reddition de comptes et la taxonomie des risques.</p> <p>En 2024, l'analyse et la cartographie de l'exposition de nos placements ont été amorcées selon certaines industries afin de se doter d'un plan d'action. La section de l'<i>Énoncé d'appétit et de tolérance au risque</i> qui porte sur les risques climatiques, y compris les indicateurs à intégrer à la reddition de comptes sera également révisée en 2025. En parallèle, une réflexion afin de mieux identifier, par le biais d'un processus officiel, les opportunités liées aux changements climatiques est entamée.</p>
3. Implanter une saine gestion des risques liés aux changements climatiques et renforcer la résilience aux répercussions physiques des changements climatiques dans l'ensemble de nos activités.	<p>En 2024, nous avons entamé les travaux relatifs à la mise en œuvre d'un cadre de gestion des risques climatiques faisant partie de notre feuille de route initiale et nous avons participé à l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques élaboré par l'AMF et le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »). À la suite de la publication de la Ligne directrice en juillet 2024, la Société a revu la portée de certains livrables en accélérant la mise en œuvre et/ou en redéfinissant leur ordre de priorité. Cette feuille de route révisée intègre maintenant les attentes relatives aux opportunités créées par la transition vers une économie sobre en carbone, aux mesures écoresponsables contribuant à la lutte contre les changements climatiques, au traitement équitable de la clientèle et aux divulgations afférentes qui s'ajoutent à celles initialement prévues sur la mesure et la gestion de ces risques.</p>

³ Une combinaison d'études de décarbonation et de remise au point des immeubles.

⁴ La portion des obligations d'entreprises publiques soumise à l'engagement envers la décarbonation représente actuellement des investissements d'environ 13,5 milliards de dollars en date du 16 janvier 2023.

Objectifs à long terme	Actions déployées et mesures concrètes pour atteindre ces objectifs
4. Renforcer la divulgation des informations liées au climat et faciliter la divulgation de ces informations par les sociétés du portefeuille de placements.	<p>iA Groupe financier maintient ses engagements en matière de transparence envers ses parties prenantes et divulgue notamment ses avancées, sa performance et ses défis relatifs au climat, lesquels sont basés sur des cadres reconnus; ceux-ci sont d'ailleurs disponibles sur notre site Internet à l'adresse suivante : ia.ca/durabilite.</p> <p>Par ailleurs, nous suivons le développement des normes et cadres réglementaires sur les changements climatiques comme les normes IFRS S1/S2, NCID 1/NCID 2.</p>
5. Contribuer à faire progresser la compréhension des répercussions des changements climatiques sur le secteur de l'assurance.	<p>iA Groupe financier participe à une communauté de pratique en matière de durabilité permettant à ses membres de discuter de préoccupations communes, de consolider leur expertise et de développer de nouvelles connaissances en lien avec des initiatives en matière de durabilité.</p> <p>En parallèle, des dirigeant(e)s et employé(e)s de iA Groupe financier s'impliquent auprès des organismes liés à la durabilité et aux changements climatiques.</p>

En se dotant d'une stratégie, d'une structure de gouvernance et de cibles en matière de décarbonation, iA Groupe financier a réalisé les premières étapes d'un plan de transition et continue de le développer en s'appuyant sur des cadres de référence reconnus. Plusieurs éléments sont d'ailleurs mis en œuvre actuellement, tels que la réduction des émissions de GES ou encore l'adaptation aux changements climatiques par le biais du programme de gestion des risques de la Société. Il s'agira également de préciser les plans d'action et de faire évoluer la planification afin que la Société reste agile et flexible.

2.2. Intégration à la stratégie corporative

Le cycle de planification stratégique est un processus corporatif qui assure une prise en compte des risques dans la stratégie d'entreprise, et ce, tant à l'échelle globale qu'à l'échelle sectorielle. Lors de l'élaboration de la stratégie corporative et dans la mise à jour cyclique du plan afférent, une revue exhaustive des tendances émergentes est menée dans le but de positionner l'organisation face aux tendances qui auront le plus d'impact dans le futur et de développer des stratégies transversales. Notre positionnement actuel sur la durabilité et nos initiatives stratégiques liées au climat font donc partie de la stratégie corporative à certains niveaux.

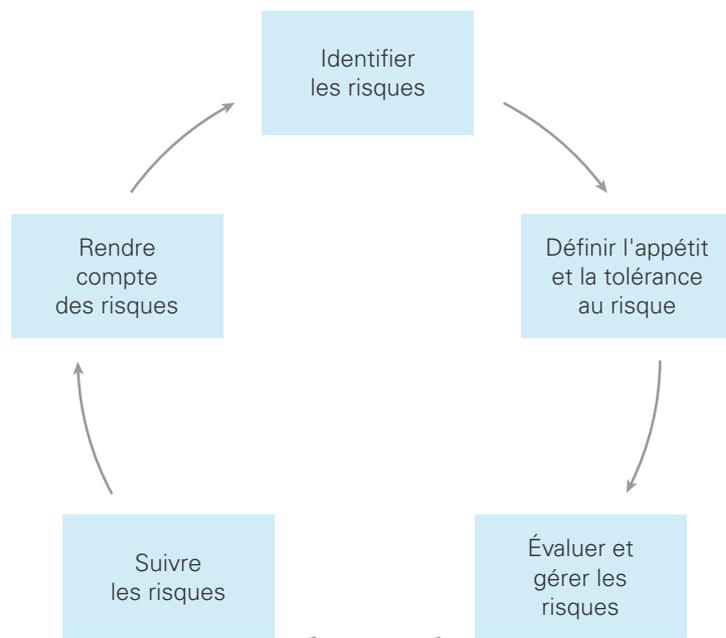
En effet, sur le plan sectoriel, chaque unité organisationnelle analyse les risques et les opportunités qui ont le plus de répercussions sur leur domaine d'activité lors de la mise à jour de leur plan stratégique respectif. À titre d'exemple, iAAH tient compte des changements climatiques dans son processus de planification financière soutenant sa stratégie en estimant les coûts probables de catastrophes au courant de la prochaine année, en déterminant et en évaluant ses besoins de réassurance et en tenant compte des stratégies tarifaires et de souscription de ses produits. De plus, les investissements requis pour soutenir la réalisation des initiatives liées aux changements climatiques sont considérés au niveau du portefeuille d'initiatives global de iAAH.

En parallèle, l'organisation vise à intégrer les risques liés aux changements climatiques dans ses opérations par l'entremise de processus connexes à l'établissement de sa stratégie corporative. Les exercices de scénarios défavorables et les processus de souscription, de tarification et de réassurance sont des exemples de processus permettant d'ajuster, au besoin, la stratégie corporative, notamment par le transfert de risques. Or, suivant l'achèvement du cadre de gestion des risques climatiques, il sera possible d'inclure dans l'élaboration de la stratégie corporative un processus spécifique eu égard à la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

Afin de rendre opérationnel le processus d'identification des risques et des opportunités des changements climatiques au sein de la stratégie corporative, iA Groupe financier a entamé une réflexion en 2024 sur l'élaboration de ce processus et prévoit donc développer celui-ci au courant de l'année 2025. Pour ce faire, la Société envisage de débiter par de la formation et/ou des activités de sensibilisation auprès, notamment, des Filiales assujetties, et ce, afin de les sensibiliser aux enjeux climatiques et aux opportunités que ces enjeux peuvent représenter. L'objectif est de les outiller afin qu'elles puissent ensuite intégrer les considérations climatiques dans leurs analyses et stratégies d'affaires et identifier des opportunités. De surcroît, la Société prévoit développer des indicateurs de performance pour suivre l'évolution des opportunités identifiées.

3. Gestion intégrée des risques

La gestion des risques de iA Groupe financier est un processus itératif et continu permettant de nous assurer que les risques sont adéquatement gérés et qu'ils respectent l'appétit et la tolérance envers le risque de iA Groupe financier. Dans le cadre de ce processus, les risques climatiques sont considérés comme des facteurs de risque transversaux pouvant affecter plusieurs catégories de risque, et sont ainsi intégrés au processus global de gestion des risques, dont les étapes sont illustrées ci-dessous :



Remarque : Les étapes détaillées du processus sont décrites dans la *Politique corporative de gestion intégrée des risques*.

Dans le cadre spécifique de l'évaluation des risques climatiques, iA Groupe financier s'appuie sur des données pertinentes et des méthodologies établies et reconnues par l'industrie, lorsqu'elles sont accessibles, et sur des jugements d'experts en matière de risques, et ce, pour l'ensemble des catégories de risques de la taxonomie. Cette évaluation est par ailleurs complétée par des analyses de scénarios ou des simulations de crise permettant de valider les évaluations qualitatives, d'identifier des vulnérabilités et de nous assurer du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de capital, le cas échéant.

Dans le cadre de nos travaux d'évaluation des risques liés aux changements climatiques, nous nous inspirons des éléments suivants :

- les réglementations et les lignes directrices existantes ou en voie d'adoption liées au climat (p. ex., les avis du personnel des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la réglementation fédérale liée au climat au Canada et aux États-Unis et les lignes directrices du BSIF et de l'AMF);
- les orientations et les initiatives de l'industrie liées au climat (p. ex., *Climate Engagement Canada*, *Climate Action 100+*, *Net-Zero Asset Owner Alliance*, *Net Zero Asset Manager Initiative*, *PRI*);
- les cadres et les normes en matière de changements climatiques (p. ex., les normes du SASB, les bulletins techniques du SASB sur le risque climatique);
- la communication sur les changements climatiques par les pairs.

Les impacts potentiels des risques climatiques sur iA Groupe financier et ses activités ainsi que les répercussions négatives sur ses diverses parties prenantes doivent être évalués sur plusieurs horizons puisqu'ils peuvent se manifester différemment, ou peuvent s'intensifier sur des horizons à plus long terme (10 ans et plus).

Advenant qu'un risque ne respecte pas la tolérance spécifique à la catégorie à laquelle il appartient (catégorie définie dans l'*Énoncé d'appétit et de tolérance au risque*), la procédure d'escalade de l'information relative au dépassement de tolérance est amorcée. L'appétit et la tolérance envers les risques climatiques seront revus en 2025. L'approche de gestion des risques climatiques prévoit l'intégration (lorsque pertinente) des limites spécifiques aux catégories de risques appropriées pour iA Groupe financier aux politiques corporatives de gestion des risques, à l'*Énoncé d'appétit et de tolérance au risque* ou aux encadrements afférents au fur et à mesure de leurs révisions.

De manière régulière, une reddition de compte sur les risques et leur gestion est réalisée auprès du comité exécutif de gestion des risques et au CRGE dans le rapport du CRO. De plus, lorsque pertinent, cette reddition peut inclure des informations sur les risques émergents ou des événements significatifs qui se sont produits, et ce, afin de rendre compte de l'évolution des risques climatiques et des activités liées à la gestion des risques climatiques.

3.1. Identification et évaluation

La cartographie simplifiée des risques liés aux changements climatiques (Tableau 1) présente comment les facteurs liés aux changements climatiques pourraient affecter nos activités d'assurance et de gestion d'actifs ainsi que l'entreprise dans son ensemble. Il appert que les risques liés au climat diffèrent selon les secteurs d'activité :

- Pour le secteur de l'assurance de dommages, nous mesurons les pertes maximales probables des produits assurés attribuables à des catastrophes naturelles liées au climat, pertes qui sont présentées dans la section portant sur la gestion des risques.
- Pour le secteur de l'assurance vie (individuelle et collective), nous demeurons à l'affût des développements et des études sur l'impact des risques climatiques dans l'industrie par l'entremise de nos partenaires et de divers comités dans ce domaine.
- Pour le secteur de la gestion de patrimoine, nous demeurons à l'affût des tendances en matière de risques de marché et de partenariats liés au climat et en matière de risques climatiques dans l'industrie par l'entremise de nos régulateurs, de nos concurrents, de nos partenaires et de divers comités. De plus, nous tentons d'intégrer de plus en plus les critères ESG lors de l'évaluation de nos partenaires et dans le cadre de nos investissements courants et potentiels.
- Pour le secteur des investissements, nous intégrons les critères ESG lors de l'évaluation de nos investissements courants et potentiels. Nous accordons également une importance aux risques climatiques pouvant avoir un impact matériel sur nos investissements.
- À l'échelle de l'entreprise, nous entamons des analyses et des travaux afin de mettre en œuvre un cadre de gestion des risques climatiques. Consultez le tableau des actions déployées et des mesures concrètes à la section « Stratégie climatique » ci-dessus pour prendre connaissance des travaux en cours et à réaliser par rapport à nos objectifs à long terme.

Les risques liés aux changements climatiques et les résultats du Tableau 1 ci-dessous sont évalués de manière qualitative pour le moment. Ce tableau présente les secteurs susceptibles d'être touchés par les risques. À noter qu'il s'agit de résultats issus des réponses données dans le cadre de questionnaires distribués à l'interne ainsi que de données et de recherches non exhaustives. Tout comme le risque d'atteinte à la réputation, les risques climatiques sont désignés comme des risques transversaux pouvant toucher les deux autres grandes catégories, soit les risques financiers et non financiers. Les risques financiers sont composés du risque d'assurance, de crédit, de marché et de liquidité. Les risques non financiers sont composés du risque stratégique, opérationnel, légal et réglementaire.

Les risques climatiques peuvent avoir pour effet d'amplifier les différentes catégories de risques prises en compte dans le cadre de la gestion intégrée des risques. Dans l'attente de la mise en œuvre complète du cadre de gestion des risques climatiques, ces derniers sont indirectement pris en compte dans la gestion des catégories actuelles de risques financiers et non financiers qui sont présentées dans notre *Politique corporative sur la gestion intégrée des risques*.

Les risques climatiques se manifestent sous forme de risques de transition ou de risques physiques :

- **Risques de transition** : Les risques de transition vers une économie à faibles émissions de carbone peuvent impliquer de nombreux changements nécessaires à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ceux-ci. Ces changements peuvent se manifester tant sur le plan des politiques que sur le plan juridique, technologique et du marché. L'ampleur des impacts financiers et non financiers, y compris les impacts réputationnels, dépend de la nature et de la vitesse de ces changements, entre autres.
- **Risques physiques** : Les risques physiques, autre grande catégorie de risques liés au climat, peuvent découler d'événements climatiques – tels que l'augmentation de la sévérité des inondations (risques physiques élevés) – ou de changements climatiques à long terme – tels que des températures plus élevées (risques physiques chroniques). Les implications financières de tels risques comprennent des dommages directs aux actifs de l'organisation et la dégradation de sa performance financière en raison de changements touchant l'ensemble de la chaîne de valeur (p. ex., changements de température extrêmes nuisant aux activités de l'organisation ou à son approvisionnement).

Tableau 1: Cartographie simplifiée de l'évaluation qualitative des risques liés aux changements climatiques

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
		Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Financiers	Risque d'assurance : Le risque de perte financière liée à des changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de provisionnement telles que la sévérité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence.	X	X	X			X
	Risque de crédit : Le risque de perte financière liée au défaut de remboursement par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations aux échéances prévues.				X		
	Risque de marché : Le risque de perte financière liée à des changements inattendus dans le niveau ou la volatilité des prix du marché des actifs et des passifs.				X	X	
	Risque de liquidité : Le risque que iA Groupe financier ne soit pas en mesure de se libérer de ses investissements et autres actifs en temps voulu afin de faire face à ses obligations financières, y compris les besoins de garantie, lorsqu'elles arrivent à échéance.				X		X
Non financiers	Risque stratégique : Le risque stratégique est le risque que des décisions ou des événements internes ou externes empêchent la société de réaliser son plan d'affaires et/ou ses initiatives d'importance stratégique.	X	X	X	X	X	X
	Risque opérationnel : Le risque causé par des personnes, des processus et des systèmes internes inadéquats ou défectueux, ou par des événements extérieurs ayant un impact sur les opérations.	X	X	X	X	X	X
	Risque légal et réglementaire : Le risque de subir l'impact négatif d'un changement de législation ou de réglementation, ou de ne pas respecter la législation ou la réglementation déjà en vigueur là où iA Groupe financier exerce ses activités.	X	X	X	X	X	X
Transversaux	Risque d'atteinte à la réputation : Aux fins de la surveillance et de la reddition, le risque de réputation est défini comme l'exposition globale causée par l'efficacité ou l'inefficacité de la gestion des risques financiers et non financiers par la Société.	X	X	X	X	X	X

3.1.1. Risques financiers

iA Groupe financier répertorie quatre principaux risques financiers; chacun est défini dans la présente section et analysé dans le contexte de la Société et de ses secteurs afin d'établir des plans de mitigation.

Le **risque d'assurance** est le risque de perte financière liée à des changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de provisionnement telles que la sévérité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence. Les secteurs de l'assurance vie et de dommages sont principalement exposés à ce risque. Ces secteurs font face, d'une part, à des risques de transition tels que l'impact des technologies sur leurs activités ou celles de leurs assurés, incluant une mauvaise tarification à la suite de l'apparition de nouvelles technologies, ou encore une offre de produits et de services inadéquate. D'autre part, ces mêmes secteurs font face à des risques physiques comme la fréquence et l'impact des événements météorologiques extrêmes.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque d'assurance : Le risque de perte financière liée à des changements inattendus dans les hypothèses de tarification ou de provisionnement telles que la sévérité, la fréquence, la tendance, la volatilité ou le niveau des taux d'occurrence	Risques de transition	Impact des technologies sur le comportement des assurés permettant de mieux comprendre et de suivre les répercussions des changements climatiques	X	X	X			X
		Mauvaise tarification liée aux nouvelles technologies assurables	X		X			X
		Offre de produits inadéquate due à l'évolution des préférences des clients	X		X			X
	Risques physiques	Fréquence et impact des événements météorologiques extrêmes (pertes assurées, taux de morbidité et de mortalité)	X	X	X			X

Le domaine de l'assurance suit une évolution constante et rapide devant laquelle iA Groupe financier doit faire preuve de souplesse dans son approche. La Société doit donc aussi revoir régulièrement les besoins de ses clients et la tarification en vigueur, mais également se tenir informée et réagir à l'avènement de nouvelles technologies. Dans les prochaines années, il est prévu de suivre l'évolution des changements climatiques dans le secteur financier au moyen de différents rapports de l'industrie et d'associations, et ce, dans l'objectif de mieux comprendre quelles adaptations pourraient être requises et quelles technologies pourraient être utilisées pour atténuer les répercussions potentielles et améliorer les modèles d'évaluation (tant dans les secteurs de l'assurance de dommages que dans l'assurance vie).

Le **risque de crédit** représente le risque de perte financière liée au défaut de remboursement d'un emprunteur ou au défaut d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations aux échéances prévues. Il dépend notamment de la qualité des prêts souscrits et de la capacité des emprunteurs et des contreparties à respecter leurs obligations en temps opportun. Face aux changements climatiques, iA Groupe financier peut être exposé à deux principaux facteurs liés au risque de crédit : (1) le risque de transition qui résulte d'une baisse de rentabilité ou de valeur des emprunteurs causée par l'augmentation de la probabilité de leur défaillance dans des secteurs à forte émission de carbone ou sujets à des litiges et actions directes pour une gestion inadéquate de leurs risques liés au climat, et (2) le risque physique qui se manifeste par la réduction de la valeur des sûretés adossées aux prêts à la suite d'un événement climatique.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque de crédit : Le risque de perte financière liée au défaut de remboursement par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations aux échéances prévues	Risques de transition	Baisse de rentabilité ou de valeur des emprunteurs dans des secteurs à fortes émissions de carbone				X		
	Risques physiques	Diminution de valeur des sûretés auxquelles sont adossés les prêts				X		

Dans le cadre de ses politiques de placement, la Société utilise des produits dérivés, dont des contrats prévoyant l'échange de flux monétaires (*swaps*) ainsi que des contrats à terme de gré à gré et des options. Certains de ces contrats sont utilisés aux fins de réplcation d'actifs et de passifs et de gestion des risques financiers. Ils visent notamment à atténuer le risque de crédit de même que les risques liés aux fluctuations des taux d'intérêt, des devises et des marchés boursiers.

Le **risque de marché** est le risque de perte financière liée à des changements inattendus dans le niveau ou la volatilité des prix du marché des actifs et des passifs. Compte tenu des changements climatiques, ce risque concerne principalement nos activités d'investisseurs. En effet, il peut s'agir, en ce qui a trait aux risques de transition, de la hausse de volatilité ou de la diminution de la valeur des investissements de portefeuille dans les secteurs à fortes émissions de carbone, ou encore de la dépréciation d'actifs délaissés liés aux technologies moins performantes ou désuètes. Pour les risques physiques, il s'agit notamment des événements météorologiques extrêmes touchant nos actifs et entraînant ainsi leur dépréciation ou la réduction de leur durée de vie utile à long terme.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque de marché : Le risque de perte financière liée à des changements inattendus dans le niveau ou la volatilité des prix du marché des actifs et des passifs	Risques de transition	Hausse de volatilité ou diminution de la valeur des investissements de portefeuille dans les secteurs à fortes émissions de carbone				X	X	X
		Dépréciation d'actifs délaissés, liés aux technologies moins performantes ou désuètes				X	X	X
	Risques physiques	Événements météorologiques extrêmes (augmentation des coûts d'exploitation et/ou perte de revenus, ayant une incidence sur le rendement des investissements touchés)				X	X	X
		Dépréciation d'actifs ou réduction de leur durée de vie utile des actifs à long terme (immobiliers et infrastructures)				X	X	X

Pour atténuer le risque de marché, nous avons analysé en 2023 notre exposition aux entreprises intensives en carbone parmi les actions et les obligations d'entreprises de notre portefeuille de placements. En 2024, nous avons travaillé à la stratégie de transition afin de réduire l'intensité carbone de notre portefeuille dans les classes visées. Par ailleurs, iA Groupe financier s'appuie sur sa *Politique corporative sur la gestion des risques de crédit* pour fixer notamment des limites de concentration par émetteur afin d'atténuer, entre autres, ce risque.

En ce qui concerne les risques physiques, les événements météorologiques extrêmes pourraient avoir un impact sur nos infrastructures et nos coûts d'exploitation. En 2023, une analyse préliminaire du portefeuille d'actifs immobiliers a été effectuée afin d'établir la cible actuelle de réduction de GES. En 2024, des analyses de faisabilité par édifice ont été réalisées pour un certain nombre d'immeubles détenus au Canada. Ces analyses sont utilisées afin de préciser la trajectoire de décarbonation et se poursuivront dans le futur pour les autres édifices.

Le **risque de liquidité** correspond au risque que iA Groupe financier ne puisse pas se libérer de ses investissements et de ses autres actifs en temps voulu pour répondre à ses obligations financières, y compris les besoins de garantie, lorsqu'elles arrivent à échéance.

Dans un contexte de transition vers une économie à faibles émissions de carbone, l'opinion des investisseurs institutionnels, des agences de notation et d'autres acteurs du marché financier peut exercer une influence sur l'accès au capital. Cette opinion peut être influencée par le positionnement de l'organisation quant aux changements climatiques ou à la composition de son portefeuille. En conséquence, les investisseurs peuvent être plus ou moins disposés à détenir des actions ou des obligations de l'entreprise, ce qui peut affecter les coûts liés à l'obtention de capitaux et sa capacité à rembourser ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque de liquidité : Le risque que iA Groupe financier ne soit pas en mesure de se libérer de ses investissements et autres actifs en temps voulu afin de faire face à ses obligations financières, y compris les besoins de garantie, lorsqu'elles arrivent à échéance	Risques de transition	Accès au capital (ou son coût) influencé par l'opinion des investisseurs institutionnels, agences de notation et autres intervenants du marché financier sur le positionnement de l'organisation par rapport aux changements climatiques ou la composition de son portefeuille				X		X

Nous avons réalisé une analyse de matérialité pour la première fois en 2023 dans l'objectif de consulter les parties prenantes et de mieux comprendre les sujets ESG qui devraient être priorisés dans l'avenir. Les résultats de cette analyse placent la lutte contre les changements climatiques parmi les cinq plus importantes priorités. Nous planifions reconduire cet exercice au moins tous les cinq ans afin de maintenir un dialogue constructif et ouvert avec nos parties prenantes, y compris nos actionnaires, et ce, en plus de nos rencontres récurrentes avec ceux-ci tout au long de l'année. Ces différents exercices nous permettent de prendre le pouls de nos investisseurs et de bien comprendre leurs attentes et leurs positionnements.

3.1.2. Risques non financiers

Les risques non financiers de la Société, catégorisés selon trois principaux risques, sont définis dans la présente section et analysés selon le contexte de la Société.

Le **risque stratégique** est le risque que des décisions ou des événements internes ou externes empêchent la Société de réaliser son plan d'affaires ou ses initiatives d'importance stratégique et ainsi nuisent à l'atteinte de ses objectifs stratégiques. En ce qui concerne les risques de transition, la Société peut être amenée à faire de mauvais choix stratégiques dans sa gestion des risques climatiques à cause d'une incapacité de s'aligner sur une trajectoire de décarbonation appropriée; elle pourrait aussi être confrontée à une incapacité de fournir de l'assurance dans certaines régions géographiques ou à certains types d'industries, ou de composer avec un mauvais positionnement face aux risques climatiques surveillés par certaines parties prenantes externes. En matière de risques physiques, les événements météorologiques extrêmes pourraient mobiliser les ressources de la Société et donc nuire à la réalisation de son plan d'affaires ou à des initiatives d'importance stratégique.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque stratégique : Le risque stratégique est le risque que des décisions ou des événements internes ou externes empêchent la société de réaliser son plan d'affaires et/ou ses initiatives d'importance stratégique	Risques de transition	Mauvais choix stratégiques liés aux technologies « vertes » ou au retrait des secteurs à fortes émissions de carbone			X	X	X	X
		Incapacité potentielle de fournir de l'assurance dans des régions géographiques à risque élevé ou à certains types d'industries sévèrement touchées par les changements climatiques	X		X			X
		Mauvais positionnement face aux risques climatiques surveillés par les investisseurs institutionnels, les agences de notation et d'autres intervenants du marché financier			X		X	X
	Risques physiques	Événements météorologiques extrêmes pouvant monopoliser les ressources de l'organisation et ainsi nuire à la réalisation de son plan d'affaires ou d'initiatives d'importance stratégique	X	X	X		X	X

Dans un souci d'amélioration continue, iA Groupe financier suit l'évolution du marché, y compris la transition vers une économie à faibles émissions de carbone. La Société tente donc d'adapter ses produits d'assurance au fur et à mesure des changements requis afin de réduire les différents risques, tant pour le bien-être de ses clients que pour sa santé organisationnelle. Elle explore les pratiques à adopter, tant à titre de gestionnaire de risques qu'à titre d'investisseur institutionnel ou encore d'assureur, et ce, afin de mettre en œuvre les processus et les initiatives adéquates aux changements climatiques.

Le **risque opérationnel** est le risque de perte résultant d'erreurs humaines, de processus ou de systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou le risque causé par des événements extérieurs ayant un impact sur les opérations d'une organisation. Ce risque peut entraîner des conséquences financières et non financières importantes et peut provenir d'un large éventail de situations. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de iA Groupe financier.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque opérationnel : Le risque causé par des personnes, des processus et des systèmes internes inadéquats ou défaillants, ou par des événements extérieurs ayant un impact sur les opérations	Risques de transition	Exposition aux litiges entamés au motif d'une gestion inadéquate des risques liés au changement climatique ou d'information insuffisante sur les risques importants			X		X	X
		Difficultés de modélisation et de tarification de la couverture des risques en raison de l'hétérogénéité des polices dans diverses régions géographiques	X		X			X
	Risques physiques	Événements météorologiques extrêmes causant des dommages matériels ou une interruption des activités critiques	X	X	X		X	X

Le risque physique lié au risque opérationnel s'illustre par la modélisation et la tarification des risques qui peuvent être compliquées en raison de l'hétérogénéité des polices dans différentes régions géographiques. Les événements météorologiques extrêmes peuvent également causer des dommages matériels ou interrompre les activités critiques de l'organisation. Ces événements peuvent avoir un impact sur la production, la livraison des produits et services ainsi que la sécurité des employé(e)s et du public en général.

En ce qui concerne le risque opérationnel lié aux modèles, la feuille de route de iA Groupe financier prévoit, pour 2025, la validation indépendante de certains modèles critiques relevés lors de l'inventaire réalisé en 2024, la mise à jour de l'inventaire, l'évaluation des risques des modèles et une campagne de formation à l'égard du risque de modèle.

Par ailleurs, pour atténuer le risque que les activités prioritaires soient perturbées à la suite d'événements climatiques importants, un cadre de gestion de la continuité des activités est mis en place dans l'ensemble de l'organisation. Ce cadre supervise l'élaboration des plans de continuité des activités, la mise en œuvre des mesures de gestion de crise ainsi que le développement d'une culture de résilience.

Le **risque légal et réglementaire** est le risque qu'une entreprise subisse les conséquences négatives d'un changement de législation ou de réglementation, ou qu'elle ne respecte pas la législation et la réglementation en vigueur dans les régions où elle exerce ses activités. Ce risque touche tous les secteurs d'activité d'une organisation, y compris iA Groupe financier, parce que les lois et les réglementations en matière de changements climatiques sont en constante évolution.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque légal et réglementaire : Le risque de subir l'impact négatif d'un changement de législation ou de réglementation, ou de ne pas respecter la législation ou la réglementation déjà en vigueur là où iA Groupe financier exerce ses activités	Risques de transition	Accroissement des exigences réglementaires et coûts croissants de mise en conformité	X	X	X	X	X	X
		Renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidités	X	X	X	X	X	X
	Risques physiques	Litiges juridiques sur la couverture des polices d'assurances automobile et habitation en raison de la fréquence et de la gravité accrues des phénomènes météorologiques extrêmes	X					

Parmi les risques de transition potentiels, notons l'augmentation des exigences réglementaires en matière de divulgation et les coûts croissants de mise en conformité, ou encore le renforcement des exigences en matière de fonds propres et de liquidités. Ces changements réglementaires peuvent avoir une incidence considérable sur les activités et les résultats financiers de l'entreprise. Le risque de transition se manifeste aussi par l'exposition aux litiges résultant d'une mauvaise gestion des risques liés aux changements climatiques ou d'une information insuffisante sur les risques importants. Sur le plan des risques physiques, il peut s'agir, par exemple, de litiges juridiques tels des recours qui pourraient découler des catastrophes naturelles. Compte tenu de la fréquence accrue de ces catastrophes, cela pourrait faire augmenter la probabilité que la Société soit confrontée à ce genre de litiges, ce qui pourrait affecter le bilan financier par ricochet en raison des provisions à y inscrire.

Pour atténuer le risque légal et réglementaire, iA Groupe financier surveille étroitement l'évolution des politiques et de la législation dans les secteurs où elle exerce ses activités afin de comprendre les implications potentielles pour ses secteurs d'activité et sa stratégie globale.

3.1.3. Risques transversaux

Le **risque d'atteinte à la réputation** est défini comme un risque qui influe sur plusieurs catégories de risques financiers et/ou non financiers, ou qui est la cause ou le résultat d'un ou de plusieurs autres risques. Il peut accroître la probabilité d'occurrence et/ou l'impact des différentes catégories de risque existant dans la taxonomie des risques de la Société. Face aux changements climatiques, les répercussions pour iA Groupe financier pourraient se traduire par des risques de transition, comme l'exposition associée aux secteurs et aux entreprises à fortes émissions de carbone dans ses activités d'investissement, ou encore par des attentes croissantes des investisseurs en matière de lutte contre les changements climatiques. Quant aux risques physiques, la Société peut être confrontée à une couverture d'assurance perçue comme inabordable ou encore à des primes qui augmentent en raison d'événements météorologiques extrêmes. Par conséquent, la réputation de l'organisation pourrait être atteinte.

Facteurs de risques liés aux changements climatiques		Exemples de risques potentiels (liste non exhaustive)	Secteurs de iA Groupe financier qui pourraient être touchés					
			Assurance de dommages (auto et habitation)	Assurance de personnes et épargne individuelle	Assurance de personnes et épargne collective	Gestion d'actifs	Gestion de patrimoine - Distribution	iA Groupe financier (secteur corporatif)
Risque d'atteinte à la réputation : Aux fins de la surveillance et de la reddition, le risque de réputation est défini comme l'exposition globale causée par l'efficacité ou l'inefficacité de la gestion des risques financiers et non financiers par la Société	Risques de transition	Exposition dans les secteurs et les entreprises à fortes émissions de carbone via les investissements				X	X	X
		Attentes croissantes des investisseurs en matière d'information sur les risques et les opportunités liés au climat, et sur les stratégies de lutte contre les changements climatiques à court, moyen et long terme				X		X
	Risques physiques	Couverture d'assurance perçue comme étant inabordable en raison de la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes et de l'augmentation des primes qui en découle	X	X	X			X

En tant que société cotée en bourse, la Société est consciente que de nombreux investisseurs, prêteurs, pairs et autres acteurs du marché des capitaux s'intéressent de plus en plus à l'allocation de capitaux aux sociétés présentant de solides performances en matière de changements climatiques. Elle a donc élaboré une stratégie climatique pour tenter de répondre à ces différentes attentes, mais également pour renforcer sa résilience dans la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.

3.2. Quelques exemples de gestion des risques climatiques dans nos secteurs d'activité (liste non exhaustive)

3.2.1. Assurance de personnes

La Société a établi des directives relatives aux risques de souscription et de règlement des sinistres qui précisent ses limites de rétention. Ces limites de rétention varient selon le type de protection et les caractéristiques des personnes assurées et sont révisées au besoin en fonction de la capacité de la Société à gérer et à absorber l'impact financier associé à une expérience défavorable concernant chaque risque. Une fois les limites de rétention atteintes, la Société a recours à la réassurance pour couvrir le risque excédentaire.

3.2.2. Assurance de dommages

En ce qui concerne le secteur de l'assurance de dommages, des modèles de catastrophes sont utilisés pour le calcul des pertes maximales probables (PMP) en cas de catastrophe naturelle afin que iAAH souscrive une couverture suffisante pour être protégée de manière adéquate contre ce risque. iAAH dispose également de modélisations de certains types de catastrophes naturelles, qui sont intégrées dans les scénarios probables. Elle analyse ensuite l'impact sur le capital afin de s'assurer de sa suffisance dans le cadre d'une saine gestion des risques.

La tempête tropicale Debby, survenue au Québec à l'été 2024, a généré un nombre record de sinistres assurés pour iAAH, au même titre que pour l'ensemble de l'industrie selon le Bureau d'assurance du Canada (BAC)⁵. Étant donné que iAAH vise à s'assurer contre des événements dont la survenance est d'une fois aux 500 ans, l'effet net de cette catastrophe a été limité, comme iAAH l'avait anticipé. Il est à noter que la rétention du programme de réassurance sera augmentée en 2025, et le montant de couverture sera ajusté selon les dernières modélisations du risque catastrophique.

Enfin, les risques environnementaux sont intégrés au processus de tarification de contrats individuels en assurance de dommages. Par exemple, pour les risques en assurance automobile et habitation, le territoire où réside la personne assurée est considéré aux fins de la tarification, car les risques environnementaux sont différents d'un territoire à l'autre. Cette information se mesure dans l'historique de pertes par territoires utilisée dans l'établissement du tarif adéquat pour les personnes assurées.

3.2.3. Gestion d'actifs

Pour iA Groupe financier, la gestion d'actifs renvoie aux investissements réalisés tant dans ses portefeuilles que dans des biens immobiliers. Les changements climatiques pourraient présenter des risques et des opportunités dans les deux cas; c'est pourquoi les risques de transition et les risques physiques doivent être considérés.

En tant que gestionnaires d'actifs, investisseurs et responsables des actifs de nos client(e)s, nous continuons d'intégrer les considérations liées au climat dans nos processus d'investissement. La Société mesure donc son exposition aux risques de transition dans son portefeuille d'investissement selon son exposition globale aux secteurs à fortes émissions et mesure les émissions financées relatives aux obligations d'entreprises de son portefeuille. Par ailleurs, la *Politique d'investissement durable* de iAGMA définit des lignes directrices pour l'intégration des facteurs ESG dans nos processus d'investissement pour nos placements et

comprend une section sur notre approche à l'égard des changements climatiques. En 2024, la Société a amorcé un travail de cartographie visant à établir des définitions standardisées pour l'aider dans ses analyses et évaluer son exposition à certains secteurs jugés prioritaires. Par exemple, un des secteurs cartographiés est celui de la *génération d'électricité*. Cet exercice de cartographie se poursuivra en 2025 pour d'autres secteurs.

En parallèle, nous continuons d'encourager les sociétés dans lesquelles nos portefeuilles sont investis à fournir des informations sur les risques liés au climat afin d'améliorer la disponibilité des données et la capacité de iA Groupe financier à évaluer l'exposition de son portefeuille aux risques liés au climat.

En ce qui concerne le portefeuille d'actifs immobiliers, un plan d'action est actuellement mis en œuvre pour la décarbonation des immeubles canadiens, qui représentent 98,2 % de la superficie totale des immeubles détenus par iA Groupe financier. Plus précisément, nous développons des analyses qui visent à préciser le plan de transition et à réviser la trajectoire de décarbonation. En 2024, des études de faisabilité⁶ ont été réalisées sur 48 % de la superficie totale du portefeuille d'actifs immobiliers canadiens détenus par la Société, et de nouvelles études sont prévues l'an prochain. L'objectif est d'étudier la faisabilité du projet de décarbonation pour définir le caractère prioritaire des actions, les mettre en œuvre et en effectuer le suivi par le biais d'indicateurs. Les immeubles situés aux États-Unis (représentant 1,8 % de la superficie totale des immeubles détenus au 31 décembre 2024) seront analysés dans une phase subséquente.

3.3. Scénarios climatiques, simulation de crise et suffisance du capital et des liquidités

Comme cela est indiqué à la section 2. *Gestion intégrée des risques*, le processus de gestion des risques s'appuie sur des données pertinentes et des méthodologies établies et reconnues par l'industrie (lorsqu'elles sont disponibles) de même que sur des jugements d'experts en matière de risque, et ce, pour l'ensemble des catégories de risque de la taxonomie. Cette évaluation doit, par ailleurs, être complétée par des analyses de scénarios ou des simulations de crise qui permettront de valider les évaluations qualitatives, d'identifier des vulnérabilités et de s'assurer du maintien d'un niveau suffisant de liquidité et de capital, le cas échéant.

En ce qui concerne les risques climatiques, la première phase de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques (ENASC) élaboré par l'AMF et le BSIF a été complétée. En 2025, il est prévu de :

- compléter la seconde phase de l'ENASC;
- développer la capacité requise afin de réaliser des scénarios climatiques adaptés aux besoins, aux risques et à la réalité d'affaires de iA Groupe financier;
- développer une méthodologie pour intégrer les risques climatiques au processus et au rapport sur l'évaluation interne des risques de solvabilité (« **ORSA** ») et à l'examen de la santé financière (« **ESF** »);
- développer une méthodologie pour intégrer les risques climatiques à l'évaluation du risque de liquidité et de la suffisance du capital et des liquidités.

Quant à iAAH, des scénarios climatiques ont été testés en 2024 et ont donc été intégrés au processus de production des rapports ORSA et de l'ESF qui en contiennent les conclusions.

⁵ Source : Portail de l'assurance, *Les sinistres climatiques ont coûté plus de 8,5 G\$ en dommages assurés en 2024 au Canada*, Alain Castonguay, publié le 13 janvier 2025.

⁶ Une combinaison d'études de décarbonation et de remise au point des immeubles.

3.4. Atténuation des risques

Les principes directeurs suivants décrivent, entre autres, certaines des mesures d'atténuation de la Société en matière de gestion des risques climatiques :

- **Culture, engagement et imputabilité** : L'atteinte d'une saine gestion des risques climatiques exige l'engagement collectif au sein de iA Groupe financier, ce qui implique l'adoption de comportements attendus par tout un chacun et l'acceptation d'une responsabilité individuelle face à ces risques;
- **Une gouvernance robuste** : La gestion des risques climatiques s'appuie sur une structure de gouvernance robuste où les rôles et responsabilités des intervenant(e)s sont clairement définis, permettant ainsi une surveillance et une gestion efficace de ces risques;
- **Une intégration dans les encadrements et activités de iA Groupe financier** : L'objectif est que la gestion des risques climatiques soit entièrement intégrée dans la gestion des risques, les différentes politiques, chacune des catégories de risques de la taxonomie et les divers processus de prise de décision et de reddition de comptes de iA Groupe financier;
- **Une importance reconnue** : iA Groupe financier se préoccupe des risques climatiques et est conscient que la manière de gérer les risques climatiques pourrait se répercuter directement sur son succès, mais aussi affecter ses différentes parties prenantes, dont ses employé(e)s et ses client(e)s. Un ensemble de mesures d'adaptation et d'atténuation sont prises afin d'atténuer les risques et d'assurer la résilience opérationnelle à long terme;
- **Conformité aux obligations réglementaires** : La mise en place d'un cadre de gestion des risques climatiques applicable à la Société lui permettra de remplir plus efficacement ses obligations réglementaires en matière de gestion et de reddition de comptes relativement aux risques associés aux changements climatiques. La transparence contribue à la stabilité financière en permettant aux investisseurs, aux organismes de réglementation et aux autres parties prenantes de mieux comprendre l'exposition aux risques et les pratiques de gestion des risques climatiques de iA Groupe financier;
- **Un plan de transition** : L'objectif est que le plan de transition permette à la Société d'atténuer les divers risques qu'implique le passage à une économie à faibles émissions de carbone (notamment les risques politiques, technologiques, de marché et de réputation) en préparant l'entreprise aux changements réglementaires, en ajustant la stratégie face aux fluctuations du marché et en communiquant de manière transparente à ses parties prenantes ses efforts de décarbonation.

Pour iAAH, différentes mesures sont également en place afin de réduire les risques liés aux changements climatiques, notamment :

- la mise en place d'un programme de réassurance qui protège l'entité contre les impacts financiers des événements catastrophiques;
- l'intégration des risques climatiques dans la planification financière telle que décrite précédemment;
- la capacité d'ajuster annuellement la tarification, la souscription et les produits en fonction de l'évolution du contexte et du marché.

3.5. Traitement équitable des client(e)s

Dans l'objectif d'intégrer des normes élevées en matière de traitement équitable des client(e)s, iA Groupe financier a adopté la *Politique corporative sur le traitement équitable des clients* et ses encadrements afin d'établir les principes et les standards devant être adoptés par les divers secteurs d'activité en vue de faire en sorte que les client(e)s soient traités équitablement, de leur offrir des produits adaptés à leurs besoins et de les servir de manière efficace, juste et respectueuse. Des indicateurs ont également été développés afin de mesurer et de suivre la performance de iA Groupe financier en matière de traitement équitable des client(e)s. Ces indicateurs permettent d'obtenir une vision d'ensemble détaillée quant aux pratiques en matière de traitement équitable des client(e)s, de déceler les lacunes dans l'application des principes et de prendre des mesures pour y remédier. Ces indicateurs permettent également d'effectuer une reddition de comptes adéquate aux instances de gouvernance de l'organisation.

Les changements climatiques pourraient poser des risques quant à la façon dont les client(e)s peuvent être traités et à l'offre de produits et de services adaptés à leurs besoins. Toujours dans l'optique de maintenir des normes élevées en matière de traitement équitable des client(e)s, ces risques seront considérés dans la mise en œuvre de la *Politique corporative sur le traitement équitable des clients*, et les initiatives dans les secteurs d'activité en la matière seront adaptées, le cas échéant. Ces adaptations pourraient concerner notamment :

- les processus de conception et de commercialisation des produits, y compris la souscription;
- la communication d'information juste et claire aux client(e)s concernant les risques que peuvent poser les changements climatiques;
- les indicateurs de performance en matière de traitement équitable des client(e)s.

4. Mesures et objectifs

4.1. Indicateurs

Afin d'améliorer continuellement sa compréhension des changements climatiques et de lutter contre ceux-ci, iA Groupe financier s'est fixé des objectifs et prend des mesures pour y parvenir. La mesure de l'empreinte carbone de la Société permet notamment d'identifier les sources d'émissions qui peuvent être réduites et d'élaborer une stratégie climatique comprenant un plan de transition. Ce bilan carbone sert également d'indicateur de performance permettant de suivre l'évolution des objectifs de décarbonation et d'en assurer la surveillance et le suivi. Dans cette mesure, un indicateur lié au bilan des émissions de GES a été élaboré. Ce bilan est présenté au Tableau 2 et est décrit de façon détaillée ci-contre. Afin de suivre la performance de cet indicateur, ce dernier est présenté annuellement au comité directeur en durabilité, au comité exécutif en durabilité et au CRGE. Ce bilan est pertinent puisqu'il permet de comprendre les progrès et les points de vigilance et ainsi faire des recommandations, lorsque nécessaire.

Ce bilan est évidemment directement lié aux deux cibles de réduction de GES plus amplement décrites à la section 4.2, lesquelles sont également des indicateurs essentiels pour la Société dans sa gestion des risques climatiques. Un bilan des cibles de réduction (Tableau 3) est également présenté au comité directeur en durabilité, au comité exécutif en durabilité et au CRGE annuellement, ce qui permet aussi de comprendre les progrès et les points de vigilance et de faire les recommandations nécessaires, le cas échéant.

Le Tableau 2 présente le bilan d'émissions des GES pour la période de déclaration de 2024. Le total des émissions de GES de portées 1 et 2 est de 10 036 tonnes d'équivalent CO₂. Conformément à l'approche de consolidation du contrôle financier, ces émissions sont calculées pour les actifs détenus par iA Groupe financier, soit le parc immobilier (34 immeubles au Canada, 2 aux États-Unis) et la flotte de 46 véhicules.

Tableau 2 : Émissions annuelles de GES au 31 décembre 2024

Sources d'émissions		Émissions annuelles (en t éq. CO ₂) ⁷
1	Combustion stationnaire	6 168
	Combustion mobile	170
	Fuites d'halocarbures	419
Total des émissions – portée 1		6 757
2	Électricité	3 279
	Chaleur et vapeur	181
Total des émissions – portée 2 ⁸		3 279
3	Déchets	225
	Voyages d'affaires	4 622
	Déplacements des employé(e)s	3 639
	Actifs loués	3 205
	Émissions financées	1 006 657
Total des émissions – portée 3		1 018 349
Bilan des émissions de GES		1 028 385

Le calcul de l'empreinte carbone, sa méthodologie ainsi que les explications relatives aux augmentations et aux diminutions des émissions de GES entre les années précédentes et 2024 sont accessibles dans notre *Rapport de durabilité 2024*.

Nous travaillons à établir et à affiner des indicateurs pertinents en matière de risques climatiques pour l'avenir. Pour ce faire, des initiatives comportant des données quantitatives sont actuellement suivies auprès des différents comités internes de durabilité et de gestion des risques climatiques, et ce, afin d'assurer une mise en œuvre, une surveillance et un alignement adéquats de ces indicateurs.

⁷ Les résultats sont arrondis. Toutes les données relatives aux émissions de GES de iA Groupe financier sont des données non vérifiées fournies selon nos connaissances. Nous avons recours, à l'occasion, à des données estimées, mais notre objectif est de collecter des données réelles et de remplacer les estimations par des données réelles dans les années à venir.

⁸ Conformément aux lignes directrices du *GHG Protocol*, les émissions directes de CO₂ résultant de la combustion de matières biogènes – y compris la biomasse, les biocarburants et le biogaz – sont exclues des calculs des portées 1 et 2, et ainsi documentées dans ce *Rapport*. Pour cette raison « chaleur et vapeur » ne font pas partie du total des émissions de portées 1 et 2, car il s'agit de la combustion de matières biogènes.

4.2. Cibles et progrès

À la suite de la révision, en 2023, de sa stratégie de décarbonation pour lutter contre les changements climatiques, iA Groupe financier a continué, en 2024, de travailler à réduire ses émissions et de mettre en place les éléments nécessaires à l'atteinte de ses cibles⁹, à savoir :

- une réduction de 60 % de l'intensité des émissions de GES de notre parc immobilier canadien¹⁰;
- une réduction de 40 % de l'intensité carbone issue du portefeuille d'obligations d'entreprises publiques¹¹.

Le Tableau 3 ci-dessous présente les catégories de GES visées par l'objectif de décarbonation de notre parc immobilier canadien pour les portées 1 et 2. Il s'agit des émissions des 34 immeubles canadiens détenus par iA Groupe financier totalisant une superficie de 6 646 845 pi². Les données sont exprimées en émissions absolues en tonnes d'équivalent CO₂. Depuis 2022, la réduction absolue des GES s'élève à 905 tonnes d'équivalent CO₂.

Tableau 3 : Bilan des cibles de réduction au 31 décembre

Sources d'émissions		Émissions annuelles (en t éq. CO ₂) ¹²	
		2022 ¹³	2024
Portée 1	Combustion stationnaire	6 855	6 154
	Fuites d'halocarbures	474	324
Portée 2	Électricité	2 472	2 419
Émissions de la portée 1 et 2 assujetties à la cible de décarbonation		9 801	8 896
Réduction en absolue (t éq. CO₂) depuis 2022			(905)

⁹ En utilisant 2022 comme année de référence.

¹⁰ Basé sur 34 de nos immeubles au Canada.

¹¹ La portion des obligations d'entreprises publiques sujette à l'engagement envers la décarbonation représente actuellement des investissements d'environ 13,5 milliards de dollars en date du 16 janvier 2023.

¹² Les résultats sont arrondis.

¹³ Les résultats passés ont été ajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des désinvestissements d'actifs immobiliers, des facteurs d'émission mis à jour et des corrections d'erreurs.

¹⁴ Les résultats sont arrondis.

¹⁵ Les résultats passés ont été ajustés pour tenir compte des changements apportés à la méthodologie, des acquisitions et des désinvestissements d'actifs immobiliers, des facteurs d'émission mis à jour et des corrections d'erreurs.

¹⁶ Le parc immobilier canadien de iA Groupe financier comporte 34 immeubles, principalement situés à Québec, à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Quelques immeubles ne sont pas entièrement détenus par iA Groupe financier (part de détention inférieure à 100 %). Selon l'approche de consolidation du contrôle financier, seules les émissions attribuables à la combustion stationnaire, aux fuites d'halocarbures et à l'achat d'électricité provenant de la part détenue par iA Groupe financier sont considérées. Autrement dit, les données d'activités des immeubles sont multipliées par le pourcentage de détention. Toutes les données relatives aux émissions de GES de iA Groupe financier sont des données non vérifiées selon nos connaissances.

¹⁷ La portion des obligations d'entreprises publiques sujette à l'engagement envers la décarbonation représente actuellement des investissements d'environ 13,5 milliards de dollars en date du 16 janvier 2023.

Le Tableau 4 présente nos progrès et l'état de notre avancement par rapport à ces cibles en intensité. Dans les années à venir, iA Groupe financier réexaminera ses paramètres et ses cibles liés au climat pour s'assurer qu'ils continuent de refléter ses secteurs d'activité et ses circonstances propres.

Tableau 4 : Objectifs et mesures au 31 décembre

Objectifs	Mesures	Données ¹⁴		Cibles	
		2022 ¹⁵	2024	Cibles	Degré d'atteinte
Liées aux activités opérationnelles					
Réduire l'intensité des émissions de GES du parc immobilier canadien de 60 % d'ici 2035 ¹⁶	t éq. CO ₂	9 801	8 896	s.o.	s.o.
	Intensité carbone en t éq. CO ₂ / pi ²	0,00150	0,00136	60 %	-9,23 %
Liées aux activités de financement					
Réduire l'intensité carbone du portefeuille d'obligations d'entreprises publiques de 40 % ¹⁷ d'ici 2035	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) en t éq. CO ₂ / M\$ CA revenus	401	303	40 %	-24 %

4.3. Travaux réalisés et prochaines étapes

Chaque année, les objectifs liés au climat sont révisés et ajustés au besoin afin que la Société s'assure de mettre en œuvre des pratiques reconnues dans l'industrie et de se doter d'un cadre robuste qui s'ajuste au cadre évolutif particulier lié à la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

En 2024, les mesures suivantes ont notamment été prises pour appuyer la mise en œuvre de la stratégie climatique :

1. Précision de la trajectoire de décarbonation des actifs immobiliers canadiens;
2. Cartographie de l'exposition de l'ensemble de nos placements en actions et en obligations corporatives et amorce de la transition vers de faibles émissions de carbone pour l'atteinte de la cible de 2035 décrite ci-haut;
3. Mise à jour de la structure de gouvernance, y compris la création du comité exécutif en durabilité et le renforcement des redditions effectuées entre les divers comités en lien avec la gestion des changements climatiques, et constitution d'un groupe de travail composé d'experts internes pour piloter et soutenir les initiatives en matière de risques climatiques (la responsabilité de la supervision des risques climatiques a aussi été spécifiquement intégrée au mandat du comité exécutif de gestion des risques);
4. Participation à diverses consultations d'organismes provinciaux, nationaux et internationaux sur des encadrements relatifs à la gestion des risques liés aux changements climatiques, ce qui a permis à la Société de partager son positionnement sur des sujets pouvant ultimement influencer ses pratiques de gestion des risques et de mieux connaître celui de ses pairs et de l'industrie dans son ensemble;
5. Meilleure compréhension des attentes des régulateurs;
6. Mise en place d'un programme sur la gestion des risques climatiques en vue du respect des exigences réglementaires applicables à iA Groupe financier en matière de gestion des risques climatiques;
7. Participation à la première phase de l'exercice normalisé d'analyse de scénarios climatiques de l'AMF-BSIF afin que la Société puisse mesurer et mieux comprendre son exposition potentielle aux risques climatiques;
8. Communication d'une feuille de route au sein de l'organisation qui permettra :
 - de déterminer les impacts des changements climatiques sur les activités et les produits de iA Groupe financier;
 - d'identifier et d'évaluer les risques et les opportunités découlant des changements climatiques;
 - de renforcer l'environnement de contrôle;
 - de rendre compte de l'évolution des risques climatiques et de l'efficacité de sa gestion à l'aide, notamment, d'indicateurs clés de suivi de ces risques.

Au cours des années à venir, il est envisagé d'accroître la capacité de la Société à anticiper et à atténuer les impacts des risques climatiques et à mettre en œuvre plus d'opportunités en améliorant la compréhension de ces risques. Pour ce faire, il est prévu de continuer d'appliquer diverses mesures pour soutenir les objectifs suivants :

- **Fiabilité des informations** : Disposer de données fiables afin de mettre en place des mesures pertinentes et robustes;
- **Renforcement de la résilience** : Continuer d'améliorer les évaluations de risques en adaptant les exercices de simulation de crise (analyses de sensibilité ou de scénarios) liés aux risques climatiques (cela permettra de valider les évaluations de risques, d'identifier des vulnérabilités et d'assurer le maintien d'un niveau suffisant de liquidités et de capital, le cas échéant, tout en adaptant la stratégie corporative en conséquence);
- **Suivi** : Faire évoluer les mécanismes de suivi pour assurer le respect de l'*Énoncé d'appétit et de tolérance au risque* relatif aux changements climatiques;
- **Formation et sensibilisation** : Développer des programmes de formation pour sensibiliser le personnel aux enjeux climatiques et aux saines pratiques de gestion de ce risque;
- **Gouvernance en matière de changements climatiques** : Poursuivre la mise en œuvre du cadre de gouvernance de la gestion du risque climatique et poursuivre son évolution pour tenir compte de la réalité des affaires de l'ensemble des secteurs et ainsi faciliter l'opérationnalisation et l'atteinte des objectifs. Le déploiement de la structure afférente à l'identification, à la mise en œuvre et à la surveillance des opportunités se poursuivra également.



Le présent rapport, notre *Politique de durabilité* ainsi que divers autres documents liés à la durabilité se trouvent sur notre site Web, au ia.ca, dans la section « Durabilité ».

Soucieux de réduire à la source sa production d'imprimés, iA Groupe financier a décidé de ne pas imprimer son *Rapport sur la performance liée aux changements climatiques*. Une version électronique de ce document est disponible à l'adresse ia.ca.

Axés sur la croissance propulsés par l'excellence

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iA Groupe financier est un autre nom sous lequel **iA Société financière inc.** exerce ses activités et une marque de commerce de l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** utilisée sous licence.

ia.ca